

Avis sur le rapport 1-2 de l'Exécutif régional  
**Compte Administratif de l'exercice 2018  
de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Jean Perrin

### Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget de la Région pour l'exercice 2018. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les ressources se sont élevées à 1 437 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 96,4 %.
  - Les dépenses se sont établies à 1 437 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 95,2 %.
- Elles se répartissent entre :
- la section d'investissement : 415 M€, avec un taux d'exécution de 93,7 %.
  - la section de fonctionnement : 1 021 M€, avec un taux d'exécution de 95,9 %.
- Le résultat de clôture s'établit à + 16,1 M€.
  - L'encours de dette est de 652 M€ au 31 décembre 2018.
  - La capacité de désendettement est de 2,9 années au 31 décembre 2018.
  - La collectivité a dégagé 226,9 M€ d'épargne brute en 2018.

### Avis du CESER

#### Des recettes qui évoluent peu

Le rapport mentionne les évolutions de recettes suivantes entre 2017 et 2018 :

	CA 2017	CA 2018	Évolution
<b>Recettes de fonctionnement</b> (Fiscalité directe, indirecte, dotations, participations et autres recettes)	1 192 793 731,89	1 248 495 130,69	4,67%
<b>Recettes d'investissement</b> (hors emprunt)	103 247 948,59	119 221 457,64	15,47%
<b>sous total hors emprunt</b>	<b>1 296 041 680,48</b>	<b>1 367 716 588,33</b>	<b>5,53%</b>
Emprunt	98 600 000,00	70 000 000,00	-29,01%
<b>TOTAL</b>	<b>1 394 641 680,48</b>	<b>1 437 716 588,33</b>	<b>3,09%</b>

Les recettes de fonctionnement augmentent de 4,67%, soit + 55,7 M€. Cette évolution est cependant faible, puisqu'elle intègre des mouvements budgétaires spécifiques qui rendent complexe la comparaison entre 2017 et 2018. On peut noter à ce titre :

- une hausse de 32,8 M€ des participations/recettes liées aux transports, qui évoluent de 7 à 39,8 M€ entre 2017 et 2018, notamment du fait d'un "effet année pleine" du transfert de la compétence des transports scolaires et interurbains,
- un versement complémentaire de 6,7 M€ relatif à des cartes grises délivrées au cours du dernier trimestre 2017. Le produit correspondant a été comptabilisé sur l'exercice 2018, compte tenu du décalage de ce versement intervenu après la clôture de l'exercice budgétaire 2017.

En comparant les CA 2017 et 2018 à périmètre constant, on constate au contraire que **l'année 2018 a été marquée par de très faibles marges de manœuvre sur les recettes :**

- La fiscalité indirecte et les "dotations/participations/autres recettes" restent stables ;
- La fiscalité directe progresse faiblement, principalement du fait de l'évolution de CVAE (+6 M€). La CVAE constitue ainsi la principale marge de manœuvre. En outre, elle représente désormais la première ressource régionale (292 M€ réalisés en 2018, soit 23,4 % des recettes de fonctionnement).

**Au final, à périmètre constant, les recettes de fonctionnement évoluent peu, ce qui a une incidence directe sur le niveau d'autofinancement de la collectivité.**

## Un investissement soutenu

Malgré ce contexte contraint, **l'année 2018 a vu une montée en charge des investissements, avec un budget réalisé de 365,7 M€ (en progression de 1,3 % par rapport au CA 2017)**. Il est à noter que ce montant est très largement supérieur aux investissements cumulés des deux précédentes collectivités.

**Le CESER relève le très bon taux d'exécution budgétaire de la section d'investissement (93,7%)**, plus particulièrement pour les politiques publiques mobilisant les volumes les plus importants de dépenses (transports : 94,1% ; enseignement : 99,1% ; aménagement du territoire : 97,7%). Le taux d'exécution global est en effet en progression de 4,9 points par rapport à 2017. Il est également noté que l'exécution des dépenses des fonds européens est en forte augmentation, compte tenu de la montée en charge de la programmation (+ 168% en investissement par rapport à l'exécution 2017).

**Le CESER approuve cette tendance d'investissement.** Dans ses récents avis, il engageait en effet la Région à davantage investir pour développer l'activité économique. Cette tendance devrait se confirmer dans les années à venir, puisque la collectivité a prévu un pic d'investissement en 2021 avec un budget de 600 M€. Le CESER réitère l'intérêt qu'il porte à la prospective budgétaire mise en place par la Région. Elle doit en effet permettre de mesurer la soutenabilité budgétaire des dépenses envisagées, et d'anticiper au mieux leurs effets sur la trajectoire financière de la collectivité (taux d'endettement, capacité d'autofinancement, etc.). Ceci est d'autant plus important que les marges de manœuvre sur les recettes sont très faibles, d'une part, et qu'elles sont soumises pour certaines à des évolutions difficilement prévisibles, d'autre part, notamment en ce qui concerne la CVAE et les recettes "cartes grises".

Le CESER note l'importance du compte administratif pour la préparation des prochaines étapes budgétaires, plus particulièrement le débat d'orientations budgétaires qui interviendra en novembre, et qui verra une actualisation des travaux de prospective budgétaire. **Cet exercice de prospective financière pourrait être couplé avec un exercice de prospective plus global visant à anticiper les besoins d'investissement sur le moyen (voire le long) terme.** À ce titre, la démarche SRADDET souligne divers enjeux qui auront un impact sur les opérations d'investissement à réaliser dans les années à venir.

## Une situation financière saine

La situation financière de la Région reste saine. Elle s'exprime notamment à travers les données suivantes :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Épargne brute	212,6 M€	230,8 M€	226,9 M€
Taux d'épargne brute	20,31 %	19,35 %	18,18 %
Encours de dette au 31 décembre	607 M€	634 M€	652 M€
Capacité de désendettement	2,86 ans	2,75 ans	2,9 ans
Emprunt mobilisé sur l'année	10 M€	98,6 M€	70 M€
Résultat de clôture	17,6 M€	17,8 M€	16,1 M€

Le CESER constate néanmoins que l'épargne brute se dégrade légèrement, tout comme le taux d'épargne brute. Pour autant, ce dernier indicateur se maintient à un niveau satisfaisant, conforme aux objectifs financiers de la stratégie de mandat qui fixe un taux "plancher" de 17 %.

La capacité de désendettement s'établit à 2,9 années au 31 décembre 2018. Ce ratio demeure bien en-deçà de la moyenne des régions (4,9 années) et de l'objectif fixé par la stratégie de mandat (6 ans maximum à l'horizon du mandat).

**Vote du CESER sur l'avis :** adopté à l'unanimité.